



silence d'un avocat nommé par le BAJ

Par **lord byron**, le **01/06/2019** à **00:34**

Bonjour

dans une affaire, où une banque garde l'argent venant de ma retraite, sans explication (malgré LRAR), ai demandé un avocat au BAJ.

(n y ai pas de dette, ni de moyens de paiement).

L'avocat ne m'écrit pas, la secrétaire ne me donne ni son mail ni son tél.

Ai demandé un autre avocat au BAJ, il ne me répond pas...

Il a un site où l'on peut dire son souci, j'y avais écrit mon cas... aucune réponse.

Que faire ?

Porter plainte devant le Proc ?

Ai écrit par mail au bâtonnier: pas de réponse non plus !

plainte contre qui ?:

l'avocat ? le BAJ ? le bâtonnier ? Tous ? et la banque bien sûr

J'avais écrit au TI compétent, pour un référé, (il y avaut urgence et les relevés de compte sont clairs)

mais n'avais pas d'huissier, le greffier m'a répondu qu il me fallait en avoir un.

D'où ma demande au BAJ.

A vous lire, merci !